REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/010/020

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 novembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**,

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Anne-Emmanuelle **LECLÈRE** (pouvoir à Mathieu **LECLERCQ**), Coline **MARGUERETTAZ** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**) Claire **VANMARCKE** (pouvoir à **Nadège EMPEREUR**).

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17
Date de la convocation : le 29 octobre 2026
Date de publication : 6 novembre 2026 au 6 janvier 2027

****

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

La commune de SEEZ souhaite la création d'espaces permettant le renforcement de l'offre de services de santé sur son territoire, notamment l'installation d'une « Maison médicale », en relation avec l'association de professionnelles de santé créée localement qui s'inscrivent dans la démarche des Maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) soutenue par l'ARS (Agence régionale de santé), et également le maintien de la pharmacie ainsi que la création de logements à prix plafonnés.
Dans cette perspective, via l'exercice du droit de préemption et l'intervention de l'EPFL de la Savoie, la collectivité a acquis la maîtrise foncière du tènement support de l'actuelle pharmacie située en entrée du village (parcelle 171 et 172) et représentant une surface de 1 570 m².
Il s'agit d'un projet mixte service/logement, pour lequel la commune a trouvé via un Appel à projet (AAP) un partenaire, un opérateur en capacité à concevoir et réaliser une telle opération, tout en respectant les objectifs de la commune.

Propriétaire, via l'EPFL, des parcelles 171 et 172, la commune a cédé ce tènement à l'opérateur qui a été retenu en vue de la réalisation de l'opération mixte comprenant des locaux à destination de logement pour de l'habitat permanent et des services de santé (pharmacie et Maison médicale).

Située au rez-de-chaussée, la Maison de santé pluriprofessionnelle s'étendra sur près de 350 m², intégrant les professionnels de santé suivants : Un pôle Médecins ; Un pôle Kinés ; Un pôle Infirmières ; Une diététicienne ; Un bureau de vacation, complétés par des espaces communs fonctionnels, ainsi qu'une terrasse sur la partie arrière.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat Petite Ville de Demain noté sous l'action N° 1 - 11 (axe 1, 11ème action) ainsi que dans la dynamique de revitalisation engagée par la commune dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et constitue ainsi une opération structurante associant habitat permanent, maintien des services essentiels, attractivité du centre-bourg et renouvellement urbain.

Il permettra ainsi la démolition d'un bâtiment obsolète avec impossibilité de le remettre aux normes et reconstruction d'une Maison de santé pluridisciplinaire, dans un bâtiment comprenant la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi qu'une pharmacie et des logements à prix plafonnés.

Le planning prévisionnel de réalisation prévoit la démolition et le curage en janvier 2027 et le début des travaux en février 2027.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût estimatif de l'opération		Ressources prévisionnelles de l'opération				
Nature des dépenses	**Montant (HT)**	**Financements**		**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**
Démolition et curage du bâtiment de l'ancienne pharmacie	176 565.00 €	Rachat du foncier		SOTARBAT	ACQUIS	820 000.00 €
Frais de notaire 50 000.00 € Coût d'achat du bâtiment 800 000.00 € Total acquisition du fonction par portage :	850 000.00 €	SUBVENTIONS	DEPARTEMENT	Forfait	sollicitée	120 000.00 €
			REGION	Forfait	sollicitée	250 000.00 €
			ARS = 40% x (787000€+600000€)	40%	sollicitée	554 800.00 €
			ADEM			
		Sous-total aides publiques				924 800,00 €
Acquisition Maison de Santé Pluridisciplinaire	787 000.00 €					
Aménagements de la Maison de santé pluridisciplinaire	600 000.00 €					
		Auto-financement				668 765.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	**2 413 565.00 €**	**COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)**				**2 413 565.00 €**

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès du Département, pour l'acquisition et l'aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), d'un montant de 120 000,00 € HT maximum et l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation à l'octroi de la subvention.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ➔ **APPROUVE** la réalisation de ce projet,
- ➔ **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès du Département,
- ➔ **DEMANDE** l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

La secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ





Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261103-2026-010-020-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026